

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 16 janvier 2023

Le 10 janvier 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 16 Janvier à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt-trois, le 5 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :

Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER
Gaëlle FLOCH qui donne pouvoir à Didier De AMORIN

Absents : 0

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

01/2023 : Autorisation au Maire à régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget

02/2023 : Fixation de la liste des prestations et les tarifs associés dans le cadre de la régie communale

Informations diverses :

Montchenot

Parking La Volière

Affouage

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.
Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire demande à Mme Estelle Courteix de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire de séance et le conseil approuve.

DÉLIBÉRATIONS

01/2023 : Autorisation au Maire à régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire explique au conseil qu'il s'agit d'une délibération d'ordre technique votée chaque année pour permettre au maire de régler les dépenses d'investissement sans avoir à attendre le vote du budget 2023. Le montant maximum des dépenses est limité à 35 649 €.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

02/2023 : Fixation de la liste des prestations et les tarifs associés dans le cadre de la régie communale

Le Maire donne la parole à M. Didier De Amorin régisseur de la régie municipale.

Pour fonctionner de façon régulière la régie doit fixer la liste des prestations qu'elle est habilitée à encaisser et dont voici les tarifs :

- Location de salle municipale un ou deux jours : 55 €
- Affouage, le m3 : 5 €
- Concession cimetière :
 - Colombarium 15 ans : 600 €
 - Columbarium 30 ans : 900 €
 - Pleine Terre 30ans/m2 : 53 €
 - Pleine Terre 50ans/m2 : 60 €

M. De Amorin propose de nommer Mme Beverly Mousse comme mandataire agent de guichet pour assurer le bon fonctionnement de la régie. Cette décision fera l'objet d'une prochaine délibération.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Traversée de Montchenot :

La réunion précédant le conseil a permis de débattre avec le maître d'œuvre C3i et de faire le point sur les différents sujets : la gestion des eaux pluviales, les revêtements de voirie, l'éclairage public, le mobilier urbain et le choix des végétaux. Le conseil devra se prononcer prochainement pour entériner les choix.

Parking La Volière :

Une étude de faisabilité est en cours pour la création d'un parking et la réhabilitation de certains bâtiments par le maître d'œuvre Terra.

Une visite pour les conseillers aura lieu le mardi 7 janvier à 9 heures et une autre le dimanche 22 janvier à 11 heures.

Le maître d'œuvre présentera un avant-projet chiffré pour le prochain conseil.

Affouage en forêt communale :

L'ONF nous a communiqué vendredi la cartographie des zones d'affouage pour 2023. Il s'agit de bordure de chemins à entretenir. Le nombre de lots est de 9 pour un total d'environ 160 m3 de bois. La délibération n'a pu être inscrite à l'ordre du jour de ce conseil en raison du délai trop court mais sera inscrite au prochain conseil de février. Les inscriptions des affouagistes seront prises en mairie.

La prochaine réunion du conseil est fixée au 6 février 2023 à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Bernard WEILER

Le secrétaire de séance,
Estelle COURTEIX

